

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 21 Mars 2019

Date d'affichage 21 Mars 2019

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 19 (+ 9 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20190329-DEL_19_03_27_29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2019

Affichage : 28/03/2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le VINGT SEPT MARS à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Michel DIEDERICH, M. Gérard GUESNE, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET, M. Gaëtan THOMAS, M. Nicolas CHABLE, M. Thierry PERRE.

Excusés : Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, M. Jean THOREAU (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Camille MORIN-BURRE), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), Mme Marie-Claire DUCELLIER (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme Dominique BURLLOT (Pouvoir donné à Josette JACOB), M. Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Edith ALIX), Mme Pascale LEVEQUE (Pouvoir donné à Gaëtan THOMAS), Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Gaëtan THOMAS a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

FONDS INTERMINISTERIELS DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2019 (FIPD) : DEPÔTS D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'un dossier de demande de subvention pourrait être déposé auprès des services du Conseil Départemental de La Sarthe au titre des Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance (FIPD).

La Police Municipale de la Ferté-Bernard ferait l'acquisition de terminaux portatifs de radiocommunication.

Cette acquisition fluidifiera la circulation de l'information entre la Police Municipale de la Ferté-Bernard et la gendarmerie nationale, en leur permettant de partager des fréquences radio et de signaler un danger immédiat via le réseau RUBIS du ministère de l'intérieur.

Le montant de cette acquisition s'élève à 8 285 € TTC.

Monsieur le Maire précise que le montant de la subvention accordée pourrait s'élever à 30 % du montant HT soit une somme de 2 485 €.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (28 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes :

- A déposer, auprès des services du Conseil Départemental de la Sarthe, un dossier de demande de subvention des Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance (FIPD), dans le cadre d'une acquisition de terminaux portatifs de radiocommunication pour la Police Municipale.
- A signer tout document, effectuer toute démarche permettant l'obtention de cette aide.
- A régler toute facture découlant de cette opération.

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU